

# SANTÉ AU TRAVAIL : QUALIFICATION INFIRMIER



**ANNÉE**  
2024-2025

**PARTENARIAT**



## PRÉSENTATION

La Loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 et ses décrets d'application ont consacré une importante réforme du système de la santé au travail en France, notamment la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail coordonnées par les médecins du travail.

Depuis le 1er juillet 2012, le médecin du travail peut confier certaines activités aux infirmiers, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits prévus à l'article R. 4623-14 du Code du travail n°2021-2018. Pour renforcer la prévention en santé au travail, la loi du 2 août 2021 élargit la pratique des infirmières en santé au travail par la possibilité de délégation. Elle prévoit que l'infirmier de santé au travail assure les missions qui lui sont dévolues par le code du travail ou déléguées par le médecin du travail, dans la limite des compétences prévues pour les infirmiers par le code de la santé publique. L'Article L4623-10 de cette même loi précise que l'infirmier de santé au travail recruté dans un service de prévention et de santé au travail (SPST) dispose d'une formation spécifique en santé au travail définie par décret. Les tâches qui sont déléguées à l'infirmier de santé au travail prennent en compte ses qualifications complémentaires.

Le DIUST-Grand Ouest propose une formation conforme au décret n°2022-1644 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers en santé au travail.

## OBJECTIFS

### ▶ Aptitudes et compétences

Former les infirmiers de santé au travail à leurs principales missions, à savoir :

- > Réaliser les visites d'information et de prévention (VIP), ainsi que leurs renouvellements dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés
- > Réaliser les visites intermédiaires effectuées dans le cadre du suivi individuel renforcé
- > Participer aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail en sensibilisant et en informant les salariés en matière de santé et sécurité au travail
- > Participer à des actions d'information collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées par lui
- > Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études, y compris épidémiologiques et de veille sanitaire
- > Réaliser des fiches d'entreprises et des études de poste
- > Participer aux actions visant le maintien et l'insertion ou la réinsertion des salariés au poste de travail et dans l'emploi

## PUBLIC CIBLE

Titulaires du Diplôme d'État d'infirmier français ou européen.

## PROGRAMME

---

### › Enseignements

- > La connaissance du monde du travail et de l'entreprise
- > La connaissance des risques et pathologies professionnels et les moyens de les prévenir
- > L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises
- > Le suivi individuel de l'état de santé des salariés incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique
- > La prévention de la désinsertion professionnelle
- > L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1

### › Évaluations

- > Assiduité aux séminaires d'enseignements théoriques
- > Examen écrit portant sur chacun des 6 séminaires
- > Validation des 3 travaux d'application, soutenance orale des travaux d'application

### › Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques et les travaux pratiques se déroulent dans les salles de formation des universités partenaires.

Les candidats qui n'exercent pas dans un service de prévention et de santé au travail (SPST) doivent obligatoirement faire un stage pratique d'une durée de 3 mois (420 heures, découpé en 3 périodes de 1 mois idéalement) dans un SPST pendant l'année universitaire. Ce stage doit être encadré par un tuteur (médecin du travail ou infirmier diplômé en santé au travail) du SPST où est réalisé le stage, notamment pour la réalisation des travaux d'application. Les candidats sont autonomes dans leur recherche de stage qui doit être acceptée avant l'inscription.

## RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

---

- > **Pr Brice LODDÉ**, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, *Université de Bretagne Occidentale*
- > **Dr Richard POUGET**, Médecin du travail, *Brest*

## MODALITÉS PRATIQUES

### Durée :

- > 240h d'enseignements théoriques qui comprennent 210h de cours magistraux et 40h de TP/TD (équivalent à 30h de CM)
- > 420h de stage dans un service de prévention et de santé au travail (SPST) pendant l'année universitaire pour les candidats n'exerçant pas dans un SPST au moment de la formation

### Dates :

- > Début de la formation : octobre
- > Fin de la formation : septembre

**Localisation des cours** : Facultés de médecine des universités d'Angers, Brest et Rennes.

### Tarifs 2024/2025 :

- > Formation continue : 4500€

## CANDIDATURE

### Conditions d'accès

Sur dossier

Prérequis : être en poste dans un service de prévention et de santé au travail (SPST) **ou** pouvoir réaliser un stage de 420h (3 fois 1 mois) pendant l'année universitaire. Ce stage doit être encadré par un tuteur (médecin du travail ou infirmier diplômé en santé au travail). Joindre l'engagement du lieu de stage au dossier de candidature.

Candidature en ligne : [www.univ-brest.fr/fcsante](http://www.univ-brest.fr/fcsante) > Candidature

### ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail [handicap.referentfc@univ-brest.fr](mailto:handicap.referentfc@univ-brest.fr) dès le début de vos démarches.

## CONTACTS

Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance - Pôle Formation continue en santé

Adresse : 22 rue Camille Desmoulins - CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Téléphone : 02 98 01 64 69 - Mail : [fc.sante@univ-brest.fr](mailto:fc.sante@univ-brest.fr) - Site web : [www.univ-brest.fr/fc](http://www.univ-brest.fr/fc)



## LA FORMATION CONTINUE EN SANTÉ À L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Chaque année, l'UBO forme environ **2000 professionnels** dans le domaine de la santé.

### DIVERSES THÉMATIQUES

Encadrement de service ou structure • Hygiène hospitalière • Hypnose • Médecine générale et médecines spécialisées • Pédagogie médicale • Prévention en santé • Psychologie • Sciences infirmières • Soins spécifiques • Recherche clinique • Rééducation • réadaptation • Urgences...

### PLUSIEURS DISPOSITIFS

- Reprise d'études sur des diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat)
- Diplômes d'État, d'Université et Inter-Universitaires (DE, DU, DIU)
- Formations courtes d'une ou plusieurs journées

Retrouvez notre  
offre de formation  
sur notre site web



[www.univ-brest.fr/fcsante](http://www.univ-brest.fr/fcsante)

### Contacts

Téléphone : 02 98 01 73 26  
Mail : [fc.sante@univ-brest.fr](mailto:fc.sante@univ-brest.fr)

L'UBO est enregistrée  
en tant qu'organisme de  
Développement Professionnel  
Continu (DPC)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance  
Université de Bretagne Occidentale



@sufca\_UBO  
@fcs\_UBO